

Bureau du 25 février 2008

Décision n° B-2008-6028

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition du lot n° 9 dans un ensemble immobilier situé place Guy Moquet et appartenant à la SCI Terrasse**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 14 février 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine envisage d'acquérir le lot n° 9 d'un ensemble immobilier situé place Guy Moquet à Vaulx en Velin, et appartenant à la SCI Terrasse, cadastré sous les numéros 309, 310, 311, 306, 296, 299, 301 et 303 de la section AV et 332, 334 de la section AW.

Il s'agit d'un local commercial occupé par la société ED ainsi que 7 577/10 000 des parties communes. Ce bien est constitué d'un local à usage commercial occupé par la société ED au titre d'un bail commercial renouvelé jusqu'au 31 juillet 2009, le tout d'une superficie de 2 000 mètres carrés environ ainsi que de la jouissance exclusive d'un terrain nu utilisé en places de parking, soit 110 emplacements.

Ce bien immobilier se situe dans le périmètre d'étude instauré sur les quartiers de l'Herpe et du Mas du Taureau à Vaulx en Velin dans le cadre du grand projet de ville.

L'objectif est de mettre en œuvre le projet de renouvellement urbain du Mas du Taureau par une opération de démolition reconstruction du pôle commercial existant.

Aux termes du projet d'acte qui est soumis au Bureau, la SCI Terrasse céderait à la Communauté urbaine le lot n° 9, occupé, situé dans l'ensemble immobilier susvisé, au prix de 1 600 000 €, admis par le service France domaine ;

Vu ledit projet d'acte ;

DECIDE

1° - Approuve le projet d'acte relatif à l'acquisition du lot n° 9 de l'ensemble immobilier situé place Guy Moquet à Vaulx en Velin et appartenant à la SCI Terrasse.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1197 le 9 juillet 2007 pour la somme de 1 900 000 €.

4° - Le montant à payer en 2008 sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 - opération 1197, à hauteur de 1 600 000 € pour l'acquisition et de 20 000 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,